

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann – HEMON Morgane – DENIEL Baptiste - SINKUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Dominique DERVOUË à Yannick SELLIN
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX BETHUIS
- Brigitte BANDZWOLEK à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 20 mars 2018

Marcelle JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**VOTE
DU BUDGET
PRINCIPAL
2018**

Monsieur Le Maire indique que le budget principal primitif 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 6 905 454,19 € et en section d'investissement pour un montant de 4 154 166,25 €.

Après neutralisation du transfert de la trésorerie du budget du service assainissement, l'équilibre du budget principal se présente comme tel :

Le budget principal primitif 2018 est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 6 821 307,33 € en diminution de 0.01 % par rapport au budget prévisionnel 2017 et en section d'investissement pour un montant de 3 941 828,76 € en diminution de 12.91 % par rapport à 2017.

La capacité de désendettement estimée en 2018 est évaluée à 3,98 années contre 4,9 années au précédent budget.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel, par 6 voix pour et 1 abstention (Marthe LE GUILLOU), lors de sa réunion du 12 mars 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix, adopte le budget principal de la commune pour 2018 ;

Mesdames BANDZWOLEK, SINKUIN DANIELOU, LE GUILLOU, JAFFREZIC M. et ALITURKI s'abstiennent.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Tregunc, le 5 avril 2018

LE MAIRE
Olivier BELLEC

